14547

GREFFE

05 AOUT 2010

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BOBIGNY (Seine-St-Denis)

ANUMAN INTERACTIVE
SA au capital social de 123 970, 20 euros
Siège social : 66 RUE MARCEAU 93100 MONTREUIL
RCS BOBIGNY B 431 395 094

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 26 MAI 2010

«

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire, délibérant par application de l'article L 225-248 du code de commerce, après examen de la situation telle qu'elle ressort des comptes et du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2009,

approuvés par l'assemblée générale ordinaire du 26 mai 2010 et desquels il résulte que les capitaux propres étaient à cette date inférieurs à la moitié du capital social,

décide, sur proposition du Président, la poursuite de l'activité de la société, se réservant de prendre, le cas échéant, dans le délai imparti, les mesures propres à régulariser la situation.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet de procéder aux formalités de publicité et de dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce de BOBIGNY

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

»

Pour extrait certifié conforme à l'original

Stéphane LONGEARD
Directeur Général